

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 8 OCTOBRE 2024 – DE 20 H 03 À 21 H 04
au 2^e étage à la Route des Monts 14**

PRÉSIDENCE	Isabelle MONNEY-SAVARY (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
BUREAU	Monsieur Christophe BIERI (UDC) Madame Sophie MOURA (PLR) Madame Cindy MURITH (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) Monsieur Christian UNGERSBÖCK (Le Centre)
PRÉSENTS	Mesdames et Messieurs Michaël ANDREY (Le Centre) – Didier BARMETTLER (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Frédéric BLANC (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Hugues BOSSON (PLR) – Thomas BOSSON (PLR) – David BOVIGNY (PLR) – Françoise CRAUSAZ (PLR) – Ralph FROSSARD (UDC) – Amélie GAPANY (PLR) – Michel HORNER (UDC) – Bertrand HUGUENOT (PLR) – Stéphanie KLAUS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Dominique MAGLI (Le Centre) – Eric MAGNIN (PLR) – Catherine MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Pierre MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Stéphane OBERSON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Yves PASQUIER (Le Centre) – Jacques POLLET (Le Centre) – Grégoire QUARTENOUD (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Joséphine ULDRY (PLR) – Jean-Pierre VALLÉLIAN (PLR).
EXCUSÉS	Cédric PALLI (PLR) – Marc-Antoine PITTEL (UDC), Président du Conseil général, – Céline RUFFIEUX-MOREL (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s).
TOTAL	27 présents – 3 excusés, soit une majorité absolue de 14.
CONSEIL COMMUNAL	Madame Catherine BEAUD – Monsieur Jean-Daniel BOSSON – Madame Sylvie BOSSON – Madame Anne FAVRE-MORAND – Madame Sabine GUILLET – Monsieur Louis PITTEL – Monsieur Wolfram SCHUWEY.
EXCUSÉ	-
SECRÉTAIRE PAR INTÉRIM	Monsieur Gilles LIARD
RÉDACTEUR DU PV	Monsieur Gilles LIARD
HUISSIÈRE	Madame Amélie ROUILLER

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20 heures 03, Madame la Vice-présidente ouvre la séance du Conseil général du mardi 8 octobre 2024.

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

C'est avec honneur que j'ouvre, ce soir, la séance du Conseil général.

Tout d'abord, je vous prie de bien vouloir excuser les absences de Monsieur Marc-Antoine Pittet, Président du Conseil général, de Monsieur Cédric Palli, Conseiller général, de Madame Céline Ruffieux-Morel, Conseillère générale, ainsi que celles de Mesdames Diana Sauteur, secrétaire du Conseil général, et Melinda Villoz, responsable technique.

J'ai le plaisir de saluer Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général. Je salue également Monsieur Gilles Liard, secrétaire par intérim et désigné au procès-verbal, Monsieur Olivier Bonte, administrateur des finances, et Madame Amélie Rouiller, huissière. Je les remercie pour leur travail remarquable, leur formidable engagement pour notre Commune et pour leur investissement dans la préparation de cette séance.

Mes salutations vont également à nos citoyennes et citoyens, qui prennent la peine de suivre nos débats, ainsi qu'aux représentants de la presse. Je les sais gré de rendre compte du déroulement des séances de notre Conseil général.

Au nom de l'ensemble du Conseil général, j'adresse mes meilleurs vœux à notre secrétaire, Madame Diana Sauteur, qui a accueilli, en mai dernier, un petit Liam dans son foyer.

Avant d'entamer cette séance, j'invite l'assistance à observer un instant de silence en la mémoire de Madame Huguette Pollet-Robert, maman de notre collègue Conseiller général Jacques Pollet, et de Madame Isabelle Villoz, maman de Madame Melinda Villoz, responsable de notre service technique. Nos pensées vont également vers toutes les familles qui ont été frappées par le deuil d'un proche.

Je vous remercie.

Il est temps maintenant de nous occuper des dossiers de notre Commune. A toutes et à tous, je souhaite une excellente séance.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été convoqués par courriel le 19 septembre 2024 ainsi que par lettre expédiée en prioritaire ce même 19 septembre 2024.

Vous avez également pu consulter la documentation sur la plateforme d'échanges du Conseil général. Je constate donc que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir et je vous ferai grâce de la lecture complète de ces derniers.

Je précise que les débats sont enregistrés, tel que le permet l'article 9 du règlement du Conseil général, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Je profite également de l'occasion pour vous demander de bien lever la main avec votre choix, lors des votes, afin d'avoir un comptage précis. De plus, lors des divers du Conseil général, le Bureau du Conseil général vous prie de transmettre toutes vos questions par écrit et de les présenter de manière concise.

Chaque groupe est représenté par une personne qui a été placée au 1^{er} rang. Deux microphones volants sont à disposition pour les interventions personnelles ou autres. Toutefois, je vous prie de patienter que le

microphone vous soit donné, avant de décliner votre identité, également dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaitent déposer une résolution d'en remettre le texte au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous rappelle que le formulaire doit être remis à la secrétaire avant ou durant la séance.

Je cède maintenant la parole à Monsieur Gilles Liard qui va procéder à l'appel nominal. »

APPEL

Monsieur Gilles Liard procède à l'appel nominal des membres du Conseil général :

membres présents	27
membres excusés	3
majorité absolue	14

Madame la Vice-présidente constate que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que la séance, valablement convoquée, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

ORDRE DU JOUR

Madame la Vice-présidente présente l'ordre du jour :

« La convocation de la séance a été publiée le 20 septembre 2024 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courriel et courrier le 19 septembre 2024. Il a été préparé par le Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du 16 septembre 2024. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le site internet de la Commune et il a également été affiché au pilier public.

L'ordre du jour que vous avez reçu apparaît à l'écran. Il ne sera donc pas lu. »

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 mai 2024 – approbation
2. Plan financier 2024-2028 – présentation
3. Modification du règlement communal relatif à la gestion des déchets – approbation
4. Mise en séparatif du secteur Perrausa - Roulema - Ondine – crédit d'investissement – approbation
5. Mise en séparatif du secteur Champ-Jordan – crédit d'investissement – approbation
6. Remplacement d'un véhicule de voirie (balayeuse) – crédit d'investissement – approbation
7. État d'avancement des projets en cours – présentation
8. Divers

L'ordre du jour proposé n'amène aucune question ni remarques d'ordre formel. Il est soumis au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, l'ordre du jour tel que proposé.

Madame la Vice-présidente constate que l'ordre du jour est accepté et que la séance peut délibérer valablement et librement sur l'ensemble des points arrêtés.

1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MAI 2024 – APPROBATION

Madame la Vice-présidente relève que chaque Conseiller a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 14 mai 2024. Elle adresse ses remerciements à Madame Diana Sauteur pour la coordination du procès-verbal et à Monsieur Gilles Liard pour sa rédaction.

Ce procès-verbal n'amène aucune question ni remarques d'ordre formel. Madame la Vice-présidente le soumet au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 mai 2024.

Madame la Vice-présidente constate que le procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 mai 2024 est accepté. Elle remercie les auteurs.

2 PLAN FINANCIER 2024-2028 - PRÉSENTATION

Madame la Vice-présidente explique que la loi sur les finances communales (LFCo), par son article 6, stipule que la commune établit son plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année. Le plan financier est adopté par le Conseil communal. Le plan financier et ses mises à jour sont transmis à la commission financière et au Conseil général pour prise de connaissance.

Elle passe ensuite la parole à Madame Catherine Beaud, Syndique et responsable des finances, pour un commentaire sur ce sujet très technique.

Madame la Syndique présente la planification financière 2024-2028 de la sorte :

« La planification financière permet de nous projeter et d'anticiper les nouvelles tendances qui se dessinent, afin de les corriger. En prenant en compte le programme des investissements, l'évolution de la population et la croissance des charges, notamment liées, les futurs besoins en liquidités peuvent être évalués. »

« Comme les années précédentes, nous nous sommes basés sur les comptes des cinq dernières années. La méthode utilisée consiste à épurer les comptes des éléments extraordinaires (opérations sur réserves, imputations internes, amortissements supplémentaires, charges et produits uniques ainsi que les chapitres autofinancés), afin de pouvoir dégager les principales tendances de croissance et de faire une projection sur les cinq années suivantes. Les trois indicateurs suivants ont été une nouvelle fois retenus pour cette présentation :

- la marge nette d'autofinancement (MNA),
- le cash-flow (CF),
- le solde financier avec l'évolution de l'endettement.

Je ne vais pas revenir sur ces indicateurs. Dans le message relatif à ce point, leurs définitions ont d'ailleurs été rappelées.

Pour l'établissement de cette planification, nous avons d'abord commencé par lister et analyser les investissements en cours et projetés.

Les investissements en cours concernent les investissements se terminant en 2024 et dont les amortissements débuteront dès 2025, représentant un montant annuel de CHF 44'825.00.

Pour la période entre 2024 et 2028, nous prévoyons la réalisation des investissements suivants :

Routes et chemins

- valorisation de la traversée de localité (ValTraLoc),
- lot 4a (ValTraLoc - giratoire),
- valorisation multimodale de la Route de la Sionge,
- réfection de la Route Michel-Corpataux,
- sentier de l'Ondine.

Bâtiments communaux

- réfection du Chalet-Neuf,
- salle de sports – Route des Monts – crédit d'étude.

Approvisionnement en eau et épuration

- remplacement de conduite, secteur Chafard,
- remplacement de conduite, secteur Les Monts – crédit d'étude.

Les amortissements y découlant à la fin de la réalisation viendront alors compléter le montant des amortissements en cours.

D'autres investissements sont inclus et feront l'objet de présentations lors des prochaines séances du Conseil général.

Dans notre planification, le projet ValTraLoc (sauf le giratoire du lot 4a) n'influence pas les amortissements 2024 - 2028, étant donné que ces derniers ne débuteront que l'année suivant la fin du projet, donc pas avant 2028.

Contrairement à ces deux dernières années, les amortissements planifiés du patrimoine administratif (CHF 709'500.00 en 2024) ont été calculés, pour la période 2024 à 2028, en tenant compte des éventuelles fins d'amortissement durant cette période.

Rappel : tous les montants d'amortissement sont calculés sur la dépense d'investissement diminuée de la recette d'investissement (subventions).

Concernant l'endettement brut, les montants varient au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Dans un deuxième temps, nous avons analysé les recettes et les dépenses relatifs au fonctionnement.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Les comptes rétrospectifs des années 2019 à 2023 ont d'abord été épurés, afin de se rapprocher au maximum de la réalité économique de chaque exercice.

L'évolution des comptes rétrospectifs épurés présente une marge nette d'autofinancement (MNA) positive avec une valeur comprise entre CHF 100'196.00 et CHF 963'000.00, entre 2019 et 2022. Toutefois, dès 2023, nous constatons une détérioration importante de cette marge nette d'autofinancement qui passe en négatif (- CHF 26'621.00).

Comme vous pouvez le constater, cette détérioration, notamment due à la forte augmentation des charges, principalement les charges liées, se poursuivra ces prochaines années.

Afin d'affiner encore davantage les projections et de gagner en précision, nous nous sommes basés sur les totaux par nature extraits des comptes 2022 et 2023 ainsi que du budget 2024 et avons abandonné un système de calcul linéaire. Nous avons bien entendu tenu compte de l'avancement et de la fin du projet de Champy-Sud et de l'arrivée d'environ 200 habitants supplémentaires pour les années 2025 et 2026. Pour ce projet, une projection a été faite au niveau des impôts sur le revenu, sur la fortune et pour la contribution immobilière. Nous n'avons, en revanche, pas pris en compte les éléments extraordinaires, tels que les impôts sur les gains immobiliers et droits de mutations liés à ces transactions immobilières. Ce qui pourrait néanmoins améliorer substantiellement les résultats des projections des années prochaines.

Malgré l'arrivée de nouveaux habitants, la hausse planifiée des dépenses reste plus forte que celles des recettes. De ce fait, la marge nette d'autofinancement (MNA) poursuit sa progression négative avec, pour conséquence, une baisse du cash-flow.

Cette baisse aura principalement pour conséquence le recours à l'emprunt pour financer les investissements projetés. D'après la planification présentée, et pour autant que les investissements se réalisent dans les délais prévus, l'endettement devrait s'élever à près de CHF 25 millions à l'horizon 2028.

En conclusion, nous pouvons constater que les investissements n'ont que peu d'influence sur la marge nette d'autofinancement ou sur le cash-flow. Ces deux indicateurs sont plus fortement influencés par les recettes et dépenses courantes. »

Madame la Vice-présidente remercie Madame la Syndique pour son intervention et ses explications très complètes. Elle passe ensuite la parole à Madame Amélie Gapany, présidente de la commission financière, pour la lecture de son rapport.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« La commission financière a été convoquée le 3 septembre 2024 pour discuter des points à l'ordre du jour de cette séance du Conseil général.

Merci aux personnes présentes qui nous ont fourni les explications et compléments sur les divers sujets : Madame Catherine Beaud, Syndique et responsable des finances, Madame Sabine Guillet, Vice-syndique, Monsieur Olivier Bonte, administrateur des finances, et Madame Melinda Villoz, responsable du service technique.

La planification financière de 2024 à 2028 nous a été présentée par Madame Catherine Beaud. Celle-ci n'étant qu'à but informatif et ne faisant pas l'objet d'un vote, nous n'avons aucun complément à ajouter à ce sujet. »

Madame la Vice-présidente remercie Madame Gapany pour son rapport, avant d'ouvrir la discussion sur le plan financier 2024-2028.

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet intervient ainsi :

« Est-ce que la Commune fonce droit dans le mur financier dans les cinq prochaines années ? Est-ce que les prévisions doivent nous inquiéter plus que les années dernières ?

A première vue, nous sommes dans une situation peu envieuse et un plan d'assainissement des finances communales pourrait être inéluctable, à l'instar de ce qui se passe aux niveaux fédéral et cantonal.

Le problème, c'est que souvent, selon le principe suisse de subsidiarité, l'entité supérieure déverse vers l'entité inférieure de nouvelles charges. Comme cela, l'entité supérieure dit : « J'ai assaini mes finances ». Mais, c'est souvent sur le dos de l'entité inférieure.

On le voit déjà maintenant, la Confédération propose de ne plus subventionner les crèches et dit que c'est aux cantons de le faire. Je ne veux pas être un oiseau de mauvais augure, mais je suis sûr que les mesures d'économie, que va imposer prochainement le canton de Fribourg, se feront en grande partie sur le dos des communes fribourgeoises. C'est facile, à ce niveau.

C'est beaucoup plus difficile à notre niveau communal. Car il n'y a pas d'entité inférieure, si ce n'est le citoyen-contribuable.

Ainsi, ce plan financier nous demande de rester très vigilant dans les demandes de prestations supplémentaires à développer ou à proposer. Car il n'intègre pas encore le phénomène de déversement des charges auprès de la collectivité publique inférieure.

Nous, nous avons la chance d'avoir trois députés dans notre hémicycle. Ainsi, le groupe Le Centre vous demande, chers députés, d'être attentifs ces prochains mois lors des débats à venir sur le plan de l'économie cantonale, afin que le phénomène précité ne fasse pas plonger encore plus nos finances communales déjà en mauvais état.

Le groupe Le Centre remercie le Conseil communal, et plus particulièrement notre grande argentière et son service, pour l'élaboration de ce plan. Celui-ci nous permet, à nous Légitif, d'avoir une boussole qui nous guide dans les choix que nous devrons faire ces prochaines années. »

Madame la Vice-présidente remercie Monsieur Pollet pour son intervention. Elle passe ensuite la parole à Monsieur Thomas Bosson, qui dispense les propos suivants pour le compte du groupe PLR :

« Tout d'abord, merci à Madame la Syndique pour sa présentation.

Au groupe PLR, vous le savez, nous avons une attente concernant les investissements et y prêtions une attention particulière : leur priorisation. Avec ce plan financier, nous savons que nous allons vers des investissements importants et avons une idée du moment de leur réalisation.

Nous savons que certains investissements, comme ceux que nous nous apprêtons à voter ce soir, sont obligatoires, voire urgents. Nous savons que le Conseil Communal est attentif aux économies réalisables lorsque la situation le permet.

Notre groupe, par souci de clarification, souhaiterait savoir quelles sont les priorités d'investissements actuelles du Conseil Communal pour la Commune de Riaz. Quels sont les postes dans lesquels nous pourrions encore nous attendre à des investissements à court et à moyen termes ?

Je vous remercie d'avance pour l'attention portée à nos demandes. »

Madame la Vice-présidente remercie Monsieur Thomas Bosson pour ses propos.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Vice-présidente clôture ce point et passe au point 3 de l'ordre du jour.

3 MODIFICATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL RELATIF À LA GESTION DES DÉCHETS – APPROBATION

Madame la Vice-présidente annonce que le message sur ce thème, que les Conseillers généraux ont reçu dans leur documentation, est suffisamment exhaustif. Aussi, le Conseil communal ne souhaite-t-il pas intervenir. En revanche, ses membres se tiennent à disposition pour des questions ou demandes de compléments d'informations. Les éventuels amendements seront traités une fois l'entrée en matière acquise.

Elle ouvre ensuite la discussion générale et demande si les groupes politiques souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière. Ce n'est pas le cas.

Madame la Vice-présidente ouvre la discussion générale. Elle relève que l'entrée en matière est acquise et que, en conséquence, la discussion de détail sur les articles du règlement communal relatif à la modification du règlement communal relatif à la gestion des déchets est ouverte. Elle informe que, selon l'art. 85 al. 2 du règlement du Conseil général, les projets de règlement doivent être mis en discussion article par article si un membre du Conseil général le demande et que sa proposition est agréée par le cinquième des membres présents.

La parole n'étant une nouvelle fois pas demandée, Madame la Vice-présidente soumet la modification du règlement communal relatif à la gestion des déchets au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, le règlement communal relatif à la gestion des déchets, tel que présenté.

Madame la Vice-présidente rappelle que la décision d'adoption de tout règlement de portée générale est soumise au référendum facultatif, conformément à l'art. 107 du règlement du Conseil général.

4 MISE EN SÉPARATIF DU SECTEUR PERRAUSA - ROULEMA - ONDINE – CRÉDIT D'INVESTISSEMENT- APPROBATION

Madame la Vice-présidente explique que le message du Conseil communal est suffisamment exhaustif. Ce dernier ne souhaite pas s'étendre davantage. Ses membres se tiennent toutefois à disposition pour des questions ou demandes de compléments d'informations.

A la demande du Bureau du Conseil général, Madame la Vice-présidente rappelle que ces mises en séparatif reposent sur une obligation légale, selon la notice « Obligation d'évacuer les eaux polluées par un raccordement aux égouts publics », de l'État de Fribourg. Elles sont également régies par, entre autres, la loi et l'ordonnance fédérales sur la protection des eaux. Elle précise encore que ces mises en séparatif ont un impact positif sur la clef de répartition de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin de la Sionge.

Après cette précision, Madame la Vice-présidente donne la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport et du préavis de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany s'exprime ainsi :

« Ce tronçon n'est pas conforme et ne répond pas aux exigences légales de mise en séparatif. Ce projet vise à l'amélioration du régime des eaux arrivant à la STEP, à la séparation efficace des eaux usées et claires ainsi qu'à la réduction des charges de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin de la Sionge (AIS). Ce crédit d'investissement a été préavisé positivement à l'unanimité des six personnes présentes de la commission financière. »

Madame la Vice-présidente remercie Madame Amélie Gapany pour son rapport et ouvre la parole sur ce crédit d'investissement en faveur de la mise en séparatif du secteur Perrausa - Roulema - Ondine.

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet tient les propos suivants :

« On y va ? On n'y va pas ? Bon, pour finir, on y va.

Vous vous rappelez, cet été, ce fut une des plus grandes polémiques des Jeux olympiques de Paris : nager dans la Seine pour certaines épreuves.

La Ville de Paris a mis plus de 1,4 milliard d'euros pour assainir son fleuve. Mais cela n'a pas suffi pour rendre la Seine totalement propre. Durant ces 15 jours, j'ai invité un couple d'amis français à aller nager dans la rivière de notre capitale à Berne. Pour eux, c'était extraordinaire, pouvoir nager dans l'Aar, comme dans presque tous les cours d'eau de Suisse.

Ce bien-être est dû à la politique volontariste de la Suisse depuis quelques décennies qui a assaini et qui continue d'assainir les rejets d'eau dans les rivières et les lacs.

Alors oui, les deux crédits d'investissement de ce soir pour mettre notre réseau d'eau aux normes peuvent sembler importants. Mais ils participent à cette politique volontariste qui rend nos 1480 lacs suisses propres et permettent à nos concitoyens d'aller s'y détendre durant les chaudes périodes d'été. Le Groupe Le Centre va voter oui à toutes ces demandes. »

Madame la Vice-présidente remercie Monsieur Pollet pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Vice-présidente soumet au vote le crédit d'investissement pour la mise en séparatif du secteur Perrausa - Roulema - Ondine, pour un montant de CHF 480'000.00.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, le crédit d'investissement de CHF 480'000.00 pour la mise en séparatif du secteur Perrausa - Roulema - Ondine.

Madame la Vice-présidente remercie les membres du Conseil général pour leur confiance et passe au point 5 de l'ordre du jour.

5 MISE EN SÉPARATIF DU SECTEUR CHAMP-JORDAN – CRÉDIT D'INVESTISSEMENT - APPROBATION

Madame la Vice-présidente informe que, là également, le Conseil communal estime son message suffisamment exhaustif. Il ne souhaite donc pas s'étendre davantage. Ses membres se tiennent toutefois à disposition pour des questions ou demandes de compléments d'informations. Elle passe la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport et du préavis de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany s'exprime ainsi :

« Il est de la responsabilité de la Commune d'équiper les terrains en zone à bâtir. C'est pourquoi, la commission financière donne un préavis positif à l'unanimité. »

Madame la Vice-présidente remercie Madame Amélie Gapany pour son rapport et son préavis, avant d'ouvrir la discussion sur ce crédit d'investissement en faveur de la mise en séparatif du secteur de Champ-Jordan.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Vice-présidente soumet au vote le crédit d'investissement pour la mise en séparatif du secteur Champ-Jordan, à hauteur de CHF 94'000.00.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, le crédit d'investissement de CHF 94'000.00 pour la mise en séparatif du secteur Champ-Jordan..

Madame la Vice-présidente remercie les membres du Conseil général pour leur confiance et aborde le point 6 de l'ordre du jour.

6 REMPLACEMENT D'UN VÉHICULE DE VOIRIE (BALAYEUSE) – CRÉDIT D'INVESTISSEMENT - APPROBATION

Madame la Vice-présidente relève qu'une nouvelle fois, le Conseil estime son message suffisamment exhaustif. Il ne souhaite pas donc s'étendre davantage. Elle passe la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport et du préavis de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany s'exprime ainsi :

« La balayeuse n'étant plus en état de fonctionner correctement et les réparations ne pouvant plus être entreprises, il est nécessaire de remplacer ce véhicule vieux d'une vingtaine d'années, afin d'assurer les travaux dans notre Commune. »

De ce fait, la commission financière donne un préavis positif à cet emprunt. »

Madame la Vice-présidente remercie Madame Amélie Gapany pour son rapport et ouvre la discussion sur ce crédit d'investissement en vue du remplacement d'un véhicule de voirie.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Vice-présidente soumet au vote le crédit d'investissement pour le remplacement de la bayeuse de la voirie, à hauteur de CHF 155'000.00.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, le crédit d'investissement de CHF 155'000.00 pour le remplacement de la balayeuse du service de voirie.

Madame la Vice-présidente remercie les membres du Conseil général pour leur confiance et enchaîne avec le point 7 de l'ordre du jour.

7 ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS - PRÉSENTATION

Madame la Vice-présidente relève que, en l'absence de Madame Melinda Villoz, responsable du service technique, les Conseillers communaux responsables des dicastères feront le point de la situation sur les divers projets en cours.

Madame Sabine Guillet, Monsieur Wolfram Schuwey, Madame Sylvie Bosson, Monsieur Jean-Daniel Bosson, Madame Anne Favre-Morand et Monsieur Louis Pittet dissèquent, tour à tour, les projets.

Madame la Vice-présidente remercie Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux pour leurs explications et leur implication dans ces divers dossiers. Avant d'ouvrir la discussion.

Madame Sophie Moura, du groupe PLR, sollicite la parole sur le dossier de l'école de la Route des Monts 4 :

« On parle d'une subvention promise pour un montant d'environ CHF 730'000.00, puis la subvention reçue est finalement de CHF 490'000.00. Comment expliquez-vous cette différence ? »

Madame Anne Favre-Morand répond de la sorte :

« Les subventions ont engendré deux soucis. La première provient d'une erreur de la part des architectes, la deuxième relève d'une erreur de métré. Les salles d'appui n'ont pas été comptabilisées. C'est pour cela que la Commune n'a pas reçu cette subvention supplémentaire. »

Madame Sophie Moura enchaîne :

« Si je comprends bien, ce sont les architectes qui ont fait l'erreur sur la première subvention. Et sur la deuxième ? »

Madame Anne Favre-Morand adresse cette précision :

« La deuxième découle d'une interprétation des données figurant sur les plans. »

Elle invite ensuite Monsieur Jean-Daniel Bosson, qui était membre de la commission de bâtisse, à compléter, en précisant que les détails sont conséquents.

Monsieur Jean-Daniel Bosson ne complète pas, le sujet n'ayant pas été discuté au sein de la commission de bâtisse, précise-t-il.

Madame Sophie Moura demande un complément d'information :

« C'est un détail à CHF 250'000.00, au bout du compte. Quand les architectes font des erreurs de ce genre, j'imagine qu'il n'y a pas de rabais sur la facture finale. »

Madame Anne Favre-Morand adresse cette réponse :

« Je crois que vous connaissez les rapports que l'on a eus avec les architectes. Cela a été assez compliqué. Il y a eu beaucoup de discussions sur plusieurs domaines. Il faut bien se rendre compte que les subventions promises, le terme est tout de même un peu grossi, cela reste des subventions projetées. Dans la réalité des faits, les subventions restent toujours des calculs quelque peu périodiques. »

Madame Sophie Moura enchaîne sur les routes :

« Il y a beaucoup de travaux au niveau des routes : Route de la Sionge, ValTraLoc, Rue Michel-Corpataux. J'ai bien vu le planning. Est-ce qu'on peut imaginer que la Route de la Sionge sera encore en fin de travaux lorsque ValTraLoc aura commencé ? »

Madame Sylvie Bosson répond de la sorte :

« L'objectif est de démarrer les travaux de la Route multimodale de la Sionge avec Bulle, puis, après seulement, ValTraLoc. On aura fini la Sionge lorsqu'on pourra commencer ValTraLoc. Donc, ça va aller. »

Madame Sophie Moura poursuit :

« Et si ça ne devait pas être le cas, envisagez-vous de repousser ValTraLoc ? »

Madame Sylvie Bosson répond :

« Non, je ne pense pas. Je ne suis pas le dossier de ValTraLoc. Les travaux sont prévus par tronçon. Il faudra voir par quel tronçon on démarrera. Mais je suis persuadée que la Route de la Sionge sera terminée avant ValTraLoc. On a vraiment œuvré pour justement éviter cette collision et que tous les travaux se déroulent en même temps. C'était l'objectif du Conseil communal. On a mis les bouchées doubles et accéléré les choses avec Bulle. Bulle étant plus pressé encore que Riaz pour l'obtention de ses subventions. On est vraiment dans le tir. J'y crois. »

Madame Sophie Moura relève encore :

« On vous fait confiance sur ce point-là. Parce que si tout est bloqué à travers Riaz, vous allez faire des mécontents. »

Madame Sylvie Bosson rappelle :

« L'objectif sera atteint, dans le sens que les gens ne pourront plus utiliser la Route de la Sionge comme route de contournement. »

Madame Anne Favre-Morand dispense un complément d'information à Madame Sophie Moura sur l'école des Monts 4 :

« Pour être totalement exact, il faut savoir que, après le changement d'affectation, le projet comportait initialement une bibliothèque. Puis, cela a été changé en bureau, puis, en salle d'appui. Cette surface n'est pas subventionnable. »

Madame la Vice-présidente remercie Madame Moura pour ses interventions et Mesdames Favre-Morand et Bosson pour leurs réponses.

Monsieur Yves Pasquier, du groupe Le Centre, intervient à son tour :

« Je faisais partie de la commission de bâtisse pour la construction de l'école. On a toujours eu écho que les subventions qui étaient mentionnées, CHF 500'000.00, plus CHF 228'000.00, étaient acquises. Maintenant que les subventions sont fortement réduites, c'est un coup de massue pour la commission de bâtisse. Je pense que l'on ne peut pas faire grand-chose vis-à-vis des architectes. Mais j'image que vis-à-vis de l'Etat, vous avez revu les subventions. C'est une question. »

Madame Anne Favre-Morand adresse cette réponse :

« Le dossier a été vu, revu et contrôlé par le service technique et les architectes. »

Madame la Vice-présidente remercie Monsieur Pasquier pour ses remarques et Madame Favre-Morand pour sa précision.

Monsieur Pierre Mauron, du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, souhaite intervenir à son tour :

« Merci au Conseil communal pour ces informations extrêmement agréables pour la population. A l'époque, on avait eu une présentation pour Champy-Sud. Je suis content que ça démarre. Il y avait eu, il y a trois, quatre ou cinq ans, je ne m'en souviens plus, mais Monsieur Pittet n'était pas en place, un problème lié aux frais. La Commune avait dû supporter les frais pour des permis de construire délivrés à hauteur de CHF 500'000.00. Est-ce que cette question est maintenant réglée ? Est-ce que la Commune a pu récupérer ces coûts ? »

Madame la Syndique avance cette réponse :

« Effectivement, la Commune avait émis des factures auprès de l'ancien promoteur pour des émoluments administratifs pour la gestion des permis. Elle avait aussi des factures pour les taxes de raccordement des diverses parcelles. Un accord a été trouvé avec le précédent promoteur pour la prise en charge des émoluments administratifs pour le contrôle des dossiers de permis de construire et des taxes. Le projet ayant été repris, les taxes seront refacturées au nouveau promoteur lorsqu'une partie des permis auront été délivrés. Pour la Commune, il n'y a pas de perte. Au contraire, on a pu trouver un accord avec le précédent promoteur qui a pris en charge les émoluments et aussi les intérêts sur le retard des paiements. Tout a été payé, sauf erreur de ma part, en janvier 2023. »

Madame la Vice-présidente remercie Monsieur Mauron pour sa question et Madame la Syndique pour son retour.

Monsieur Jacques Pollet, du groupe Le Centre, intervient à son tour sur le plan d'aménagement local (PAL) :

« Je n'ai pas tout compris sur ce PAL : où en est-on ? On connaît la rapidité de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) pour répondre aux questions sur le PAL. On sait que beaucoup de communes sont bloquées actuellement. Quel est le temps pour la mise en place du PAL et son acceptation ? Y aura-t-il aussi un plan d'aménagement de détail (PAD) à mettre en place. »

Monsieur Louis Pittet tient ces propos :

« Le PAL a bien été mis à l'enquête. Les grandes zones concernaient Champy-Sud. Des modifications ont été apportées sur la zone équestre de la Baumetta. Cette dernière était en zone grise. Les conditions n'étant pas acceptées par les futurs propriétaires, cette parcelle est revenue à l'état normal, en vert. Au demeurant, il n'y a pas de gros changements des infrastructures pour le PAL. »

Madame la Syndique complète ainsi :

« Le PAL a été approuvé partiellement par la DIME en 2019, moyennant quelques conditions. La question de la zone équestre de la Baumetta restait encore en suspens. Et selon les conditions de la DIME, des modifications ont été apportées à notre PAL. Puis, on l'a remis à l'enquête au début de cet été. Cette mise à l'enquête n'a rencontré aucune opposition. Le dossier a maintenant été transmis au canton. »

Madame la Vice-présidente remercie Monsieur Pollet pour son intervention et les Conseillers communaux pour leurs explications et compléments d'information.

Monsieur Yves Pasquier, du groupe Le Centre, intervient une nouvelle fois :

« J'ai une question concernant Mobul, l'aménagement du rond-point près du CO et notamment la place d'arrêt de bus. Est-ce que cette place sera utilisée également par Mobul ? »

Monsieur Wolfram Schuwey dispense cette réponse :

« L'idée est d'utiliser cette place pour le trafic TPF et de Mobul. Sinon, nous aurions dû faire un aménagement particulier sur chaussée pour Mobul. Le Service des ponts et chaussées et la Commune ne souhaitaient pas agir de la sorte. Il aurait fallu faire une nouvelle mise à l'enquête. Une solution a été trouvée avec les TPF pour que Mobul puisse utiliser cette place. »

Monsieur Yves Pasquier enchaîne :

« Est-ce que Mobul va participer ? Sachant que chaque arrêt de Mobul coûte CHF 20'000.00 par année, les charges de la Commune vont augmenter. C'est la raison pour laquelle Echarlens ne veut pas d'arrêt de bus, ça lui coûte CHF 20'000.00 par année, plus les charges. On a aujourd'hui beaucoup d'arrêts de bus Mobul de Bulle en direction de Marsens. Est-ce qu'il n'y en a pas trop ? »

Madame la Syndique répond en ces termes :

« Vous avez pu prendre connaissance, via la presse, que la ligne 201 va être prolongée vers Epagny et vers Marsens-Vuippens. Un arrêt Mobul va être effectivement ajouté au niveau du CO. Si Echarlens n'a pas d'arrêt de bus Mobul, ce n'est pas pour une question de coût, mais parce qu'il ne fait pas partie de l'Association Mobul. »

Madame Sylvie Bosson apporte cette précision :

« Echarlens fait effectivement partie de l'agglomération Mobul, mais il refuse les transports, estimant être déjà desservi des deux côtés par les TPF. »

Monsieur Yves Pasquier avance ces propos :

« A mon avis, on a trop d'arrêts Mobul. Un arrêt Mobul coûte cher à la Commune. »

Monsieur Wolfram Schuwey répond ainsi :

« N'oublions pas que des élèves de Bulle viennent au CO avec Mobul. On se voit mal faire sortir les élèves au centre du village et leur faire parcourir le reste du chemin à pied. On leur donne la possibilité de rejoindre l'école via Mobul. »

Madame la Syndique dispense une précision sur la répartition des coûts de l'Association Mobul :

« La répartition ne se calcule pas par arrêt de bus. La clef de répartition repose sur d'autres critères qui prennent en compte le montant total des transports. Les TPF, en revanche, fonctionnent ainsi, les lignes cantonales sont liées au nombre d'arrêts. »

Madame Sabine Guillet émet un complément sur l'arrêt de bus au CO de Riaz :

« Lors des discussions avec Mobul, cet arrêt de bus semblait nécessaire pour des motifs de sécurité. Des enfants de Bulle fréquentent le CO de Riaz. Et pour des raisons d'horaire et de commodité, ils prennent Mobul pour venir au CO plutôt que les lignes standards. Pour l'heure, toute cette population transite un petit peu partout dans le village. Le but de cet arrêt Mobul tend à diminuer ce transit de jeunes dans le village, qui pose des problèmes de sécurité et de trafic. »

Madame la Vice-présidente remercie Monsieur Pasquier pour ses questions et les Conseillers communaux pour leurs explications complémentaires.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Vice-présidente enchaîne avec le point des divers.

8 DIVERS

En préambule, Madame la Vice-présidente annonce les dates arrêtées des prochaines séances du Conseil général :

- | | |
|---|-------------------------|
| • Mardi 10 décembre 2024, à 20 h 00 | Séance du budget 2025 |
| • Mardi 13 mai 2025, à 20 h 00 | Séance des comptes 2024 |
| • Mardi 1 ^{er} juillet 2025, à 20 h 00 | Séance de réserve |
| • Mardi 7 octobre 2025, à 20 h 00 | Séance de réserve |
| • Mardi 16 décembre 2025, à 20 h 00 | Séance du budget 2026 |

Pour la suite des divers, Madame la Vice-présidente invite l'assemblée à respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

PROPOSITION

Madame la Vice-présidente demande si quelqu'un souhaite émettre une proposition.

Personne n'intervient.

POSTULAT

Madame la Vice-présidente enchaîne avec les postulats et questionne le Légitif si quelqu'un souhaite déposer un postulat.

Tel n'est pas le cas.

RÉSOLUTION

Madame la Vice-présidente annonce que, tel que le prévoit l'art.102 du Règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

Aucune résolution n'ayant été déposée, elle passe à l'objet suivant.

QUESTIONS

Madame la Vice-présidente ouvre la discussion sur les questions.

Personne n'intervient.

REMARQUES - COMMENTAIRES

Madame la Vice-présidente questionne le Légitif s'il souhaite émettre une remarque ou un commentaire.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt ce point.

La parole n'étant plus sollicitée, Madame la Vice-présidente demande encore quelques instants d'attention. Elle prie les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance de remettre leurs écrits, soit de main à main au secrétaire par intérim avant de quitter la salle, soit par courriel à Monsieur Gilles Liard, au plus tard jusqu'à demain à midi.

Madame la Vice-présidente clôt la séance du Conseil général du 8 octobre 2024 à 21 heures 04 et invite à l'assemblée à la collation servie à la sortie. Elle remercie ses collègues pour leur attention et leur souhaite une très belle fin de soirée

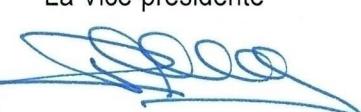
AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Secrétaire par intérim



Gilles Liard

La Vice-présidente



Isabelle Monney-Savary

